

# Frais de matériel et tarif dentaire AA/AM/AI

Commission des affaires économiques

Situation en septembre 2018



## 2. Matériel dont le prix n'est pas déterminé – positions standardisées

Actuellement, le tarif dentaire AA/AM/AI contient seize positions tarifaires permettant de facturer des frais de matériel en les standardisant conformément au chapitre 19 du tarif dentaire AA/AM/AI qui définit huit types de matériel :

- A : Implant
- B : Abutment
- C : Pièces auxiliaires
- D : Matériel d'augmentation osseuse
- E : Matériel à usage unique
- F : Greffe
- G : Matériel d'alignement
- H : Matériel divers

Les positions tarifaires suivantes permettent de facturer les frais de matériel en les standardisant au moyen de ces types :

Position tarifaire	Types admis				
	D	E	H		
<b>4.2360 Opération d'un kyste avec remplissage de la cavité osseuse</b>	D	E	H		
<b>4.2510 Élévation du plancher sinusien avec pose d'implant (accès latéral)</b>	D	E	H		
<b>4.2520 Élévation du plancher sinusien en tant qu'intervention distincte (accès latéral)</b>	D	E	H		
<b>4.2530 Pose du premier implant</b>	A	B	C	E	H
<b>4.2540 + chaque implant supplémentaire dans la même ouverture</b>	A	B	C	E	H
<b>4.2545 Pose du premier mini-implant</b>	A	B	C	E	H
<b>4.2550 + chaque mini-implant supplémentaire dans la même ouverture</b>	A	B	C	E	H
<b>4.2580 Montage et démontage d'éléments auxiliaires</b>	B	C	E	H	
<b>4.2610 Augmentation osseuse simultanée à la pose d'un implant</b>	D	F	H		
<b>4.2615 + chaque augmentation osseuse supplémentaire simultanée à la pose d'un implant, dans une même ouverture, par implant</b>	D	F	H		
<b>4.2620 Augmentation osseuse en tant qu'intervention distincte</b>	D	E	F	H	
<b>4.2640 Elévation indirecte du plancher sinusien</b>	D	E	H		
<b>4.3600 Prélèvement d'os ou de cartilage</b>	E	H			
<b>4.3870 Plastie du plancher buccal avec désinsertion du muscle mylo-hyoïdien</b>	E	H			
<b>4.8550 Traitement d'alignement avec prise d'empreintes de précision et set-up virtuel, par le praticien</b>	G				
<b>4.8960 Pose d'un implant palatin pour ancrage orthodontique</b>	A	B	C	E	H

Lorsque l'une des seize positions énumérées ci-dessus est facturée à l'un des assureurs AA/AM/AI, le matériel correspondant est facturé au moyen de l'un des types admis avec ajout d'un numéro de séquence.

Exemple :

4.2530	Pose du premier implant	
4.2530.A.1	Implant XY	CHF 500.00
4.2530.C.1	Coiffe de cicatrisation XY	CHF 50.00

Lorsque la position 4.2530 est facturée une deuxième fois pour le même patient durant une même séance, le numéro de séquence qui complète le type utilisé pour facturer le matériel correspondant est alors incrémenté en conséquence.

4.2530	Pose du premier implant	
4.2530.A.2	Implant XY	CHF 500.00
4.2530.C.2	Coiffe de cicatrisation XY	CHF 50.00

### **3. Matériel divers – positions cluster**

Médicaments, matériel accessoire, produits de prophylaxie sont facturés au moyen de positions dites « cluster ».

Cette méthode de facturation s'applique, elle aussi, uniquement aux notes d'honoraires établies au moyen du tarif dentaire AA/AM/AI.

Les médicaments, le matériel accessoire et les produits de prophylaxie préenregistrés dans le logiciel du cabinet sont regroupés dans l'un des trois clusters suivants :

D.XXXX	Médicaments
M.XXXX	Matériel/Matériel accessoire
P:XXXX	Produits de prophylaxie

Pour les positions ci-dessus, le suffixe XXXX peut être librement choisi, mais doit comporter 4 caractères numériques.

Exemple :

D.0012	1	Antalgique	CHF 5.65
P.0501	1	Brosse à dents XY	CHF 3.50
M.1234	1	Tenon intracanalair YZ	CHF 12.50

Lorsque le médecin-dentiste remet à son patient plusieurs emballages d'un même médicament le même jour, il doit les facturer sur une seule et même ligne de la note d'honoraires en indiquant le nombre d'unités remises.

Exemple :

D.0012	2	Antalgique	CHF 11.30
P.0501	1	Brosse à dents XY	CHF 3.50
M.1234	1	Tenon intracanalair YZ	CHF 12.50

Les positions tarifaires qui impliquent l'utilisation de matériel sont spécifiées dans le tarif :

## Chapitre 08.10: | Pose de tenons et vis

### 4.5910 Tenon intracanalair, par tenon

Validité	01.01.18 - 31.12.99
Pt (AA/AM/AI)	76.70
Pt (PP) max	88.20
Pt (PP) min	65.20
Taux de TVA	Aucun taux (0.0%)

Matériel facturer à part, avec position cluster (voir chapitre 20)

**Veillez périodiquement consulter le site Web [www.dentotar.ch](http://www.dentotar.ch) que nous tenons régulièrement à jour.**